

LE CANADA A LA 34^e SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Flora MacDonald, prendra la parole à la 34^e session de l'Assemblée générale, le mardi 25 septembre 1979.

Si les débats de l'Assemblée porteront sur des questions dont un bon nombre préoccupent les Nations Unies depuis longtemps, ils seront également influencés par des événements récents, notamment le traité de paix israélo-égyptien, la Conférence multipartite sur le Zimbabwe-Rhodésie et le Sommet des non-alignés qui vient d'achever ses travaux à La Havane. Cent vingt-et-un points sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Moyen-Orient

L'an dernier, l'Assemblée avait été saisie de 16 résolutions sur le Moyen-Orient. Dans l'ensemble, celles-ci traitaient du statut des réfugiés palestiniens, condamnaient Israël pour ses activités dans les territoires arabes occupés et visaient à légitimer davantage le rôle de l'OLP au sein de l'Organisation des Nations Unies. On s'attend que les résolutions présentées cette année épousent étroitement ces mêmes tendances. Le Canada continuera pour sa part d'insister pour que l'Assemblée générale prenne des mesures propres à renforcer les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Chypre

Les pourparlers entre les deux communautés, qui avaient repris en juin dernier grâce aux efforts du Secrétaire général, M. Waldheim, ont été suspendus peu après s'être engagés. Il est donc à prévoir que le débat sur Chypre demeurera dans la ligne des années précédentes. Le Canada s'intéresse à la question de Chypre pour plusieurs raisons: l'importance qu'il attache à la cohésion de l'Alliance atlantique, le souci humanitaire de faire cesser le conflit et la présence de troupes canadiennes au sein des forces chargées du maintien de la paix dans l'île.

Maintien de la paix

Cinq opérations de maintien de la paix sont en cours dans le monde, le Conseil de sécurité ayant mis fin récemment au mandat de la FUNU II. L'Assemblée générale se penchera sur le désaccord qui persiste quant aux principes sous-tendant les opérations onusiennes de maintien de la paix. A cet égard, le Canada réclame régulièrement l'adoption de principes directeurs précis, notamment en ce qui concerne le financement des opérations.